



A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire, Président du CCAS

à Madame la Présidente de l'UDAF Charente-Maritime

5, rue du Bois d'Huré

17140 LAGORD

Objet : Renouvellement des membres du Conseil d'Administration du CCAS - Désignation du représentant UDAF

Madame la Présidente,

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Saint-Agnant.

Au titre de l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, parmi les membres nommés hors conseil municipal au sein du conseil d'administration, doit figurer « un représentant des associations familiales, désigné sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales ».

Par la présente, je vous invite donc à me faire connaître l'identité de la personne que vous souhaitez voir siéger au sein du conseil d'administration pour la durée du mandat restant à courir.

Afin de faciliter nos démarches administratives, je vous remercie de bien vouloir me transmettre ses coordonnées complètes (identité, adresse, téléphone, mail) au plus tard Mardi 28 avril 2026.

Je reste à votre disposition pour tout renseignements complémentaires et vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD





# MAIRIE de SAINT-AGNANT

17620 ST-AGNANT

Téléphone 05 46 83 30 01

E-mail : [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr)



A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire

Président du CCAS de SAINT-AGNANT

à Monsieur BRUNET Maurice

Président Anciens Combattants

63, rue Maurice Ponte

17620 SAINT JEAN D'ANGLE

Objet : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Appel à candidatures

Monsieur le Président,

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

En application des articles L.123-6 et R.123-12 dudit code, il sera procédé à la nomination, par arrêté municipal du Maire, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune au titre desquelles doivent obligatoirement participer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

A ce titre, je sollicite votre association afin qu'elle puisse me proposer une liste comportant au moins trois candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) pour siéger au sein de cette instance, accompagnée d'une brève présentation de leur parcours ou de leur engagement associatif.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

-dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département

-menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune

-qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de service au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation au CCAS

-qui ne sont pas membres du conseil municipal

Je vous informe que les candidatures doivent me parvenir au plus tard le Mardi 28 avril 2026 soit par courrier recommandé avec accusé réception, par mail à l'adresse [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr) ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD





# MAIRIE de SAINT-AGNANT

17620 ST-AGNANT

Téléphone 05 46 83 30 01

E-mail : [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr)



A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire

Président du CCAS de SAINT-AGNANT

à Monsieur RAGOT Norbert

Président UNRPA SAINT-AGNANT

31, rue Maréchal Leclerc

17780 MOËZE

Objet : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Appel à candidatures

Monsieur le Président,

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

En application des articles L.123-6 et R.123-12 dudit code, il sera procédé à la nomination, par arrêté municipal du Maire, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune au titre desquelles doivent obligatoirement participer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

A ce titre, je sollicite votre association afin qu'elle puisse me proposer une liste comportant au moins trois candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) pour siéger au sein de cette instance, accompagnée d'une brève présentation de leur parcours ou de leur engagement associatif.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de service au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation au CCAS
- qui ne sont pas membres du conseil municipal

Je vous informe que les candidatures doivent me parvenir au plus tard le Mardi 28 avril 2026 soit par courrier recommandé avec accusé réception, par mail à l'adresse [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr) ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD





# MAIRIE de SAINT-AGNANT

17620 ST-AGNANT

Téléphone 05 46 83 30 01

E-mail : [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr)



A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire

Président du CCAS de SAINT-AGNANT

à Madame AMELINE Brigitte

ADMR de Charente-Maritime

Association de SAINT-AGNANT

Place d'Uettingen/rue de l'Eglise

17200 ECHILLAIS

Objet : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Appel à candidatures

Madame la Présidente,

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

En application des articles L.123-6 et R.123-12 dudit code, il sera procédé à la nomination, par arrêté municipal du Maire, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune au titre desquelles doivent obligatoirement participer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions

- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)

- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département

- un représentant des associations de personnes handicapées du département

A ce titre, je sollicite votre association afin qu'elle puisse me proposer une liste comportant au moins trois candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) pour siéger au sein de cette instance, accompagnée d'une brève présentation de leur parcours ou de leur engagement associatif.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

-dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département

-menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune

-qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de service au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation au CCAS

-qui ne sont pas membres du conseil municipal

Je vous informe que les candidatures doivent me parvenir au plus tard le Mardi 28 avril 2026 soit par courrier recommandé avec accusé réception, par mail à l'adresse [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr) ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD





# MAIRIE de SAINT-AGNANT

17620 ST-AGNANT

Téléphone 05 46 83 30 01

E-mail : [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr)



A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire

Président du CCAS de SAINT-AGNANT

à AUTISME Charente-Maritime

Mme DRIOUCHI Marie-Line

40, rue Auguste Roux

17300 ROCHEFORT

Objet : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Appel à candidatures

Madame la Présidente,

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

En application des articles L.123-6 et R.123-12 dudit code, il sera procédé à la nomination, par arrêté municipal du Maire, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune au titre desquelles doivent obligatoirement participer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

A ce titre, je sollicite votre association afin qu'elle puisse me proposer une liste comportant au moins trois candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) pour siéger au sein de cette instance, accompagnée d'une brève présentation de leur parcours ou de leur engagement associatif.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de service au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation au CCAS
- qui ne sont pas membres du conseil municipal

Je vous informe que les candidatures doivent me parvenir au plus tard le Mardi 28 avril 2026 soit par courrier recommandé avec accusé réception, par mail à l'adresse [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr) ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD





A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire

Président du CCAS de SAINT-AGNANT

à UNAPEI 17

6 avenue Eric Tabarly

ZI des 4 Chevaliers

17180 PÉRIGNY

Objet : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Appel à candidatures

Madame la Présidente,

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

En application des articles L.123-6 et R.123-12 dudit code, il sera procédé à la nomination, par arrêté municipal du Maire, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune au titre desquelles doivent obligatoirement participer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

A ce titre, je sollicite votre association afin qu'elle puisse me proposer une liste comportant au moins trois candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) pour siéger au sein de cette instance, accompagnée d'une brève présentation de leur parcours ou de leur engagement associatif.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

- dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département
- menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune
- qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de service au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation au CCAS
- qui ne sont pas membres du conseil municipal

Je vous informe que les candidatures doivent me parvenir au plus tard le Mardi 28 avril 2026 soit par courrier recommandé avec accusé réception, par mail à l'adresse [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr) ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD





A SAINT-AGNANT, le 08 avril 2026

Monsieur le Maire

Président du CCAS de SAINT-AGNANT

à MSA des CHARENTES

Fief Montlouis

1, boulevard de Vladimir

17100 SAINTES

Objet : Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Appel à candidatures

Madame, Monsieur,

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de procéder à l'installation du nouveau Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune, conformément aux dispositions du Code de l'action sociale et des familles.

En application des articles L.123-6 et R.123-12 dudit code, il sera procédé à la nomination, par arrêté municipal du Maire, au sein du Conseil d'Administration du CCAS, de personnes participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune au titre desquelles doivent obligatoirement participer :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales (UDAF)
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département
- un représentant des associations de personnes handicapées du département

A ce titre, je sollicite votre association afin qu'elle puisse me proposer une liste comportant au moins trois candidats (sauf impossibilité dûment justifiée) pour siéger au sein de cette instance, accompagnée d'une brève présentation de leur parcours ou de leur engagement associatif.

Pour être recevables, les candidatures doivent concerner les personnes :

-dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le Département

-menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune

-qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de service au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation au CCAS

-qui ne sont pas membres du conseil municipal

Je vous informe que les candidatures doivent me parvenir au plus tard le Mardi 28 avril 2026 soit par courrier recommandé avec accusé réception, par mail à l'adresse [mairie@saintagnant.fr](mailto:mairie@saintagnant.fr) ou à l'accueil de la mairie contre remise d'un récépissé.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire, Président du CCAS

Bernard GIRAUD

